



Certificat de prise en compte de l'ordre de paiement

CARACTERISTIQUES DE L'AVIS D'IMPOSITION						
Nom	Référence de l'avis d'imposition	Type d'impôt	Date limite de paiement	Montant de l'avis	Cumul des ordres de paiement déjà donnés	Montant restant à payer
M DELL'ORSO ROBERTO	1301722117257	Taxe d'habitation - Contribution à l'audiovisuel public	16/12/2013	808,00 €	0,00 €	808,00 €
Montant du paiement						808,00 €

CARACTERISTIQUES DE L'ORDRE DE PAIEMENT				
IBAN	BIC	Etablissement	Titulaire du compte	Montant à prélever
FR76 1780 6005 8062 2268 3039 753	AGRIFRPP878	CRCA CE ST GENIS POUILLY	DELL ORSO ROBERTO	808,00 €

Votre ordre de paiement a bien été enregistré le **27/11/2013 à 21:00** sous le numéro **600038939838** pour un montant de **808,00 €** sur le compte bancaire FR76 1780 6005 8062 2268 3039 753 (établissement teneur du compte : CRCA CE ST GENIS POUILLY).

Ce numéro (Certificat de Prise en compte de l'Ordre de Paiement) vous sera réclamé en cas de contestation.
Nous vous conseillons de noter ces informations ou d'imprimer la page.

Depuis votre espace personnel, rubrique "Ma situation fiscale personnelle", consultez dès demain votre ordre de paiement (Onglet "Mes paiements" - bouton "Mes derniers ordres de paiement").

Votre impôt sera prélevé dix jours après la date limite de paiement indiquée sur votre avis d'imposition.
Si le jour ainsi déterminé coïncide avec un samedi, un dimanche ou un jour férié, le prélèvement sera effectué le 1er jour ouvrable suivant.
Cette date est purement indicative. Le prélèvement pourra avoir lieu après cette date puisqu'il dépend du délai de traitement bancaire de l'opération.